

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JANVIER

MANIFESTATION INUTILE

Un journal socialiste, l'*Egalité*, annonçait pour hier, sur la place de l'Opéra, une « manifestation » des ouvriers sans travail. Depuis quelques jours, un appel dans ce sens circulait dans les quartiers populaires. On sait que cet appel n'a pas été entendu, à peu de chose près, et que bien peu de pauvres gens sont allés s'exhiber sur un point désigné à l'avance et où, par conséquent, pouvaient être groupées des forces de police suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre. A vrai dire, nous ne prévoyions rien d'inquiétant, ni même de simplement intéressant pour personne. En tout cas, on était en droit de se demander quelle pouvait être l'utilité pratique d'une semblable manifestation.

Nous ne supposons pas, en effet, qu'on ait eu l'intention de protester contre la rigueur d'une température qui s'est d'ailleurs fort adoucie. S'agissait-il de réclamer des mesures efficaces pour apporter quelques soulagements à la misère publique? La manifestation était alors singulièrement tardive. Sur la demande du gouvernement, une somme de six millions a déjà été votée. D'autres crédits ne seront certainement pas refusés si on les reconnaît nécessaires.

De son côté, la charité privée montre une ardeur à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage. Ce n'est pas seulement à Paris, c'est dans toute la France que les dons affluent.

Mais, dira-t-on peut-être, atténuer le mal présent ne saurait suffire. Il faut se préoccuper des nouvelles et inévitables catastrophes de l'avenir et tâcher de prendre des mesures préventives. Nous en tombons d'accord, mais le problème est difficile à résoudre et ce n'est pas par des attroupements tumultueux qu'on facilitera la solution, surtout en donnant à ces attroupements un caractère politique.

Il faudrait pourtant bien qu'on comprît une fois pour toutes qu'il est un terrain où les considérations politiques devraient être sans valeur, c'est celui de l'assistance aux malheureux. On peut avoir de fort bonnes raisons pour préférer tel ou tel régime politique; on ne peut en avoir pour négliger le devoir qui s'impose à tous les partis de travailler sinon à faire disparaître la misère, ce qui, pour bien des raisons, paraît impossible — du moins à atténuer ses conséquences.

La Presse parisienne donne en ce moment, à cet égard, un bel exemple. Il serait à désirer qu'il fût compris et imité. Les malheureux qu'on s'efforce de secourir devraient être les premiers à comprendre qu'ils n'ont rien à gagner à des manifestations du genre de celles auxquelles on les avait conviés.

Ils ont donc sagement agi de s'abstenir de se rendre hier à la convocation qui leur avait été adressée et ils ont compris que ceux qui s'efforçaient de les entraîner à de pareilles démarches étaient animés d'un sentiment tout autre que la sollicitude. Ils n'ont pas fait ainsi le jeu de leurs pires ennemis.

Diminution des enterrements civils

Le *Figaro*, après avoir publié le tableau proportionnel (délivré par l'administration des Pompes funèbres) des enterrements civils et des enterrements religieux à Paris, fait les justes réflexions suivantes, dues à la plume de son rédacteur en chef, M. Francis Magnard :

« Ces chiffres sont extrêmement frappants et révèlent un fait qui éclairerait peut-être les sectaires de la libre-pensée, s'ils ne fermaient volontairement, systématiquement, l'oreille à toute contradiction.

» Ainsi, malgré la fermeture des écoles congréganistes, malgré ses propres votes, Paris recule au lieu d'avancer en matière d'enterrement civil. Et, remarquez bien qu'aucune influence ne peut agir sur les masses profondes où s'opère cette singulière et lente désaffection pour la laïcisation de la mort.

» Il est donc bien démontré que le système de la persécution est tout à fait contradictoire avec le but qu'il poursuit; la religion, indifférente à beaucoup de bourgeois, fils de voltairiens il y a vingt ans, est devenue pour eux une sorte de nécessité intérieure, une forme généreuse de protestation contre des intolérances qui sont la négation de la liberté soi-disant conquise en 1789.

» Il est très frappant que dans le peuple où se faisait le plus souvent le recrutement des enterrements civils, le même résultat se soit produit.

» C'est M. Francisque Sarcey, je crois, qui a dit un jour, en parlant de ces cérémonies laïques, que « ça manquait de musique ». Le mot est juste. La libre-pensée n'a pas de musique, et il en faut non seulement aux âmes délicates, mais aux âmes ignorantes.

» Qu'il y ait une part d'émotion un peu machinale dans tout cela, c'est possible; mais il ne s'agit pas de discuter ici la vérité du dogme ou la sincérité des convictions. Il importe de constater que la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles ou des sœurs dans les hôpitaux n'a pas accéléré dans les foules le mouvement de rupture avec les cérémonies catholiques, les souvenirs d'enfance, la poésie spéciale que l'imagination prête à l'enterrement religieux, la consécration que la présence du prêtre donne à l'adieu définitif.

» Là-dessus, on redira sans doute que la société moderne est en danger et l'on insistera sur la nécessité de régulariser la persécution antireligieuse — jusqu'ici un peu flottante, — on fera si bien que, d'ici à quelques années, il n'y aura plus d'autres libres-penseurs que ceux qui vivent de ce métier. — F. M. »

INFORMATIONS

LA PRESSE ET LA MISÈRE

Le syndicat de la Presse pensait pouvoir ouvrir hier soir l'« Asile de la Presse », installé rue Rochechouart. Mais l'aménagement du local de M. Oller n'est pas encore suffisant pour recevoir les malheureux sans abri.

L'ouverture aura lieu ce soir. Mais, dès midi, on distribuera 500 soupers à la piscine de la rue Rochechouart.

LA MANIFESTATION

Le meeting projeté pour hier midi, place de l'Opéra, n'a pas pu avoir lieu. Tous les ouvriers se présentant et se déclarant sans travail étaient conduits, au fur et à mesure, au poste. Un grand déploiement de police avait eu lieu.

M. Lozé, secrétaire-général, dirigeait les agents. Un escadron de la garde républicaine était massé dans la cour de l'Opéra.

On comptait à deux heures une centaine d'arrestations opérées surtout parmi les terrassiers.

UN SYMPTÔME

Quelques journaux annoncent à mots couverts que M. de Freycinet serait disposé, pour garder plus sûrement le portefeuille de la guerre, à quitter, le cas échéant, la présidence du Conseil des ministres : il pourrait ainsi faire partie de toutes les futures combinaisons. Simple rumeur, mais un symptôme le rend assez vraisemblable.

M. Lagrange de Langres, ancien préfet, chef du cabinet du président du Conseil, vient d'être nommé conseiller-maître à la Cour des Comptes.

Serait-ce le commencement de la liquidation de la présidence de M. de Freycinet ?

LA QUESTION DU DÉSARMEMENT

La *Gazette de la Saale* croit savoir qu'au dîner donné récemment par M. Miquel, on était venu à parler de désarmement.

Quelques députés présents au dîner se mirent à plaisanter à ce sujet. Mais l'Empereur répondit très sérieusement qu'il y avait quelque chose de vrai dans ces bruits, bien qu'il n'y ait pas encore eu jusqu'à présent de propositions positives. L'Allemagne est rassasiée et elle ne pense plus à faire des conquêtes.

Du reste, aurait ajouté l'Empereur, toute guerre serait difficile à l'avenir. La poudre sans fumée est peut-être la fin des époques de guerre. D'après ce qu'on a vu aux manœuvres de Silésie, il paraît impossible d'arriver à conduire des troupes au feu. Les simples soldats sont pris d'une peur sans remède en présence de ces coups qu'on leur tire sans qu'ils puissent voir d'où ils viennent. Il y a eu des paniques, même aux manœuvres, malgré les efforts des officiers.

LE PRINCE BAUDOIN

Rien ne faisait prévoir la mort de S. A. R. le prince Baudoin, neveu du roi Léopold et héritier du trône de Belgique.

Le prince a succombé à une congestion pulmonaire.

Né en juin 1869, fils du comte de Flandre qui avait abdiqué en sa faveur, le prince Baudoin était capitaine d'infanterie belge.

Le comte de Flandre a encore trois enfants : deux filles nées en 1870 et en 1872, et un fils, le prince Albert, né le 8 avril 1875.

C'est ce dernier, âgé de seize ans, qui est aujourd'hui l'héritier de la couronne de Belgique.

Les dépêches de Bruxelles disent qu'une foule considérable et cernée stationne autour du palais.

Aux abords, tout est triste et silencieux. Un grand nombre d'ouvriers sont occupés à élever des masses de neige qui encombrant les abords du palais.

Tous les ministres, le gouverneur du Brabant et les bourgmestres se sont réunis au palais du comte de Flandre, pour dresser l'acte de décès.

Le prince Baudoin était très aimé et sa mort sera un deuil public pour la Belgique.

UNE VILLE INONDÉE

On mande de Fécamp, 24 janvier :

« La partie basse de la ville de Fécamp a été inondée cette nuit. Les gendarmes, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, ont opéré plusieurs sauvetages.

» Rue Queue-de-Renard, une distribution de vivres a été faite avec des voitures aux habitants réfugiés au premier étage. Il y a plus d'un mètre d'eau dans la rue Leclerc.

» Toutes les pompes de la ville sont employées à l'épuisement des eaux.

» Rue de l'Inondation et boulevard de la République, il y a plusieurs maisons dont le rez-de-chaussée est envahi par les eaux.

» Les pertes sont considérables. L'émoi est grand. »

On lit dans le *Journal de Fécamp* du 22, janvier :

« L'inondation qui a interrompu le travail dans plusieurs établissements industriels de Fécamp a également éprouvé nos ateliers et nous oblige, par suite d'arrêt forcé pendant la plus grande partie de la journée d'hier, à ne paraître aujourd'hui que sur deux pages. »

Ce journal donne de longs détails sur l'inondation dans la ville de Fécamp. Ganzville, Tourville-sur-Fécamp, Yport, Mentheville, Grainville-Ymauville, etc., ont été éprouvés par cette inondation.

L'hiver de 1890-91

L'hiver a été rigoureux et les stations les plus favorisées ont constaté un abaissement de température qui leur était inconnu. La neige à Rome, à Naples, à Alger, est un phénomène, et les habitants de ces pays du soleil se croient dépayés.

Quelle est la cause de cette température anormale que, pendant six semaines, nous avons subie? L'obliquité de l'écliptique explique l'hiver, mais l'astronomie ne nous dit pas pourquoi, tous les hivers, la température varie dans ses rigueurs. Quelque astre, qui contribue à réchauffer notre planète, s'est-il, dans son évolution, un peu plus éloigné que d'habitude? L'astronomie ne nous le révèle pas; elle a constaté des taches au soleil, mais quelle relation peut-il y avoir entre ces taches et le froid qui vient de nous étreindre?

Les météorologistes nous apportent leur opinion. C'est à un déplacement du *Gulf-Stream*, dont on n'ait dernièrement l'existence, qu'est dû l'abaissement actuel de la température. Le courant de ce fleuve d'eau chaude qui traverse l'Océan, a pour ces eaux une température de 5 degrés plus forte que les eaux voisines. Il rase les rivages de la France, de l'Irlande et de la Norvège, et va jusqu'aux terres glacées

de la zone arctique. C'est à son passage près du golfe de Gascogne que l'on attribue le climat exceptionnel de Biarritz qui, à l'heure actuelle, peut accepter la comparaison avec celui de ses rivales de la Méditerranée.

Il est, du reste, assez curieux de remarquer que les lignes isothermes, c'est-à-dire des pays ayant la même température, ne sont pas le moins du monde parallèles à l'équateur, alors qu'il semblerait, au premier abord, que tous les lieux du globe terrestre, situés sur la même latitude, devraient avoir la même température moyenne.

Or, on constate que ces lignes s'abaissent constamment vers le sud dans l'intérieur des continents, tandis que, dans les mers, elles se relèvent vers le Nord.

Est-il impossible de supposer qu'une révolution géologique quelconque, un tremblement de terre sous-marin, par exemple, fait devier parfois le courant chaud du *Gulf-Stream* et, l'écartant de l'Europe, y cause des froids tout à fait exceptionnels ?

La croûte glacée qui couvre les pôles d'une sorte de calotte se fond un peu chaque été ; et on rencontre des morceaux de cette banquise dans les mers du Nord.

Des observations répétées ont permis de constater que ces montagnes flottantes de glace descendent vers le sud avec une vitesse de quelques milles seulement par jour.

Elles mettent donc fort longtemps avant d'arriver à rencontrer des eaux assez chaudes pour s'y fondre, et tant qu'elles ne sont pas dissoutes, elles amènent autour d'elles un refroidissement notable.

Or, l'automne dernier, on a signalé au Cap-Race, sur la route des paquebots allant de nos ports à New-York, une glace flottante qui mesurait 200 mètres de haut et qui avait 5 kilomètres de tour.

Il y avait là de quoi geler l'Europe pendant plusieurs mois. Les glaces, en effet, à cause de leur densité, ne montrent hors de l'eau que la huitième partie de leur volume.

Il est donc aisé de se rendre compte de l'énorme masse glacée qui se mouvait ainsi entre notre continent et les Etats-Unis, d'autant plus que ces montagnes ne sont jamais isolées et qu'elles forment, dans les océans, des archipels flottants, offrant les plus grands dangers pour la navigation.

Nulle hypothèse ne paraît plus vraisemblable, pour expliquer notre rigoureux hiver, que celui du refroidissement momentané du *Gulf-Stream*, qui aura été « frappé » comme une vulgaire bouteille de vin de champagne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 janvier 1891.

La Bourse reste au calme plat et les cours ont une tendance à se tasser. Le 3 0/0 fait 95.50 ; le 4 1/2 0/0, 405.60. Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,282.

Nous laissons la Banque de Paris à 837, en pleine préparation des grosses affaires internationales auxquelles elle est appelée à participer.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 833. La Banque d'Escompte se tient à 560 en bonnes tendances. La Société Générale consolide sa reprise à 505.

On est à 585 sur la Société de Dépôts et Comptes Courants, ce qui prouve l'échec piteux de la campagne injustifiable entreprise contre cette société.

L'obligation des chemins de fer de Portorico s'échange à 275. C'est un placement à 5.40 0/0, que la garantie du gouvernement espagnol assimile à un véritable fonds d'Etat.

A noter les bonnes tendances de l'action des Chemins de fer Portugais à 570. Les recettes des chemins étrangers pendant la 51^e semaine de l'année 1890 démontrent leur excellente situation, puisque seuls les chemins portugais présentent pour la semaine une augmentation de 430,388 fr.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit Foncier de Tunisie a voté, à la presque unanimité, l'émission de 3 millions d'obligations et la révocation d'un commissaire de surveillance. Ajoutons que cette société vient d'entrer pour un tiers en participation dans l'émission d'obligations de la Ville de Tunis concédée à la Société Marseillaise.

Les Chemins Economiques font 448.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SOUSCRIPTION

Au Profit des Pauvres de la ville de Saumur

Les divers membres du Comité de souscription pour les pauvres qui se sont partagés la ville pour recueillir les fonds, ont réuni en deux jours près de 5,000 fr. Cette somme a été centralisée hier soir dans une réunion générale, tenue dans les salons du café de la Paix, mis gracieusement à la disposition du Comité par M. Grellet.

Dès l'ouverture de la séance, M. Mauriceau-Delaunay, président, a adressé à l'assemblée ces quelques mots :

« Messieurs,

» Avant de commencer nos travaux, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu vous grouper autour de nous ; permettez-moi aussi d'adresser tous nos remerciements à M. le Maire, qui, pour notre concert prochain, a mis gracieusement à notre disposition la salle de théâtre, chauffée et éclairée.

» Je m'empresse de remercier également les personnes qui, par leurs souscriptions immédiates, nous ont permis de parer au plus pressé.

» Notre but, vous le connaissez. Vous savez aussi que l'heureuse initiative de cette manifestation de charité a été prise par MM. les membres du Tribunal de commerce, dont le président, l'honorable M. Coutard, n'a pas

voulu, par discrétion, faire partie de notre Comité.

» Je dois vous dire aussi qu'en dehors de notre but principal, nous n'avons eu qu'une seule préoccupation : bannir d'ici toute politique. Et c'est pour cela, messieurs, que vous ne voyez dans cette réunion ni fonctionnaires, ni représentants de l'autorité, ni personnages politiques en évidence.

» Nous avons marché droit notre chemin, acceptant le concours de tous les hommes de bonne volonté, sans nous occuper de la couleur de leur drapeau.

» Ici, il n'y a que des gens désintéressés, qui n'ont qu'un but, qu'une seule ambition : faire le bien et soulager les malheureux.

» Maintenant, messieurs, au travail si vous le voulez bien.

» Ne faisons pas attendre ceux qui ont faim. »

Après M. Mauriceau, le trésorier, M. Mignon, a été invité à rendre compte de la situation et a donné lecture du rapport suivant :

Rapport du Trésorier

» Messieurs,

Ainsi que nous l'avions espéré, la population saumuroise a répondu à notre appel avec enthousiasme. Nos recettes sont déjà fructueuses et il reste encore à visiter certains quartiers de la ville, qui, nous en sommes certains, contribueront pour une large part à en augmenter le produit.

Le montant des listes qui m'ont été remises jusqu'à cette heure s'élève à la somme de 4,600 40 de laquelle il faut déduire 13 » distribuées à des ouvriers nécessiteux.

Soit en caisse 4,585 40

Afin de ne pas différer plus longtemps la distribution de secours attendus avec impatience, je vous propose de disposer dès demain de la somme de 4,000 fr. et de la distribuer selon nos conventions. En attendant la fin des quêtes, une petite somme restera disponible, prête à aider dans la mesure du possible les ouvriers sans travail qui nous seront signalés et recommandés.

Pour éviter un double emploi, la liste de souscriptions commencée dans les journaux a été close et M. Roland a bien voulu m'en faire remettre le montant qui est de 97 fr. 60, qui seront distribués en dehors du chiffre ci-dessus indiqué.

Avant de nous séparer, Messieurs, je vous invite à remercier notre président de l'activité qu'il a déployée et à voter des félicitations à la presse saumuroise, dont le parfait accord a si puissamment contribué au succès de notre œuvre. »

Les fonds centralisés hier soir ont été repartis aujourd'hui même d'après les bases que

nous avons annoncées. Bien des pauvres honteux recevront de mains discrètes des secours qui leur ont été votés.

M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, vient d'envoyer à M. Mauriceau-Delaunay sa souscription pour les pauvres de la ville de Saumur.

Le Concert au profit des pauvres, qui devait être donné jeudi à la salle du théâtre, est retardé de 24 heures et n'aura lieu que vendredi soir, 30 janvier.

LA DÉBACLE

Le dégel paraît complet. Le thermomètre, depuis trois jours, se tient presque uniformément à 5 degrés au-dessus de zéro.

La débacle de la Loire semble à Saumur imminente.

L'eau s'élève dans le bras principal et disloque la masse solide qui peut se rompre d'un instant à l'autre.

Depuis hier soir, la Loire a monté avec une très grande rapidité, par suite d'une crue de la Vienne.

A 11 heures, la Loire était à près de 3 mètres et entrait sur le chemin de halage par suite de l'embâcle au sud de l'île Millocheau. Il faut croire que l'eau s'est fait un passage suffisant, puisque, en moins d'une heure, la Loire a repris son niveau primitif.

Les ponts et chaussées font casser la glace autour des piles du pont Cessart.

A midi, la Loire marquait 2 m. 75 au pont Cessart.

Les glaçons qui ont passé par dessus la digue proviennent de la débacle produite entre Montsoreau et Souzay, sous la poussée des eaux de la Vienne. Mais ces glaces se sont arrêtées dans le bras des Sept-Voies et forment une nouvelle embâcle.

L'ingénieur en chef a passé la nuit à Gaure pour parer à toute éventualité.

Le bateau-lavoir Mignon est fortement compromis par la crue et la débacle ; il est menacé de la pression des glaces sur le chemin de halage.

Hier soir, à 9 heures, trois personnes ont encore traversé la Loire sur la glace.

A Souzay, deux bateaux de mariniers ont été coulés à fond par les glaces.

Le Thouet a débâclé hier sans accident, mais il a monté de 4 mètres 50.

LA SITUATION DE LA LOIRE

Le *Journal officiel* publie l'état des principaux cours d'eau, à la suite des gelées, le 24 janvier 1891.

Voici ce qu'on y lit pour la partie de la Loire qui concerne notre région :

« Depuis l'embouchure du canal de Briare jusqu'aux ponts de Nantes, la rivière est gelée

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Oui, ajouta-t-il, moquez-vous tant que vous voudrez ; je crois aux jours qui portent bonheur ; les vendredis me réussissent. Eh bien, rappelez-vous ; il y a toujours eu des vendredis dans notre amour : le soir où j'ai rencontré votre père au Casino, un vendredi ! C'est mon étoile qui m'a suggéré l'idée de lui glisser quelques mots aimables à propos de sa pièce ; un pur hasard, une de ces inspirations sans cause apparente, car, entre nous, ça ne m'avait pas beaucoup amusé, son *Horatius Cocles* ! Un vendredi, notre promenade au Sé-maphore. Rappelez-vous, toujours il s'est trouvé des vendredis... A propos, le mois prochain commence quel jour ?

— Un dimanche.

Remo calcula un instant, puis soudain :

— Épatant ! s'écria-t-il tout joyeux ; en avançant de deux jours l'ouverture de l'exploitation du Pari-Libre, nous commençons un vendredi treize ! Et nous ouvrirons à cette date, j'y tiens.

— Vous êtes un grand poupon ! déclara Thérèse. Heureusement, vous vous occupez plus sérieusement de l'agence ; si je ne comptais que sur vos dates fatidiques !

— Riez, riez, vous verrez que j'ai raison. Tenez, nous allons tout de suite savoir si, oui ou non, nous devons réussir.

Il tira un louis de sa poche, et s'appretait à le lancer. Thérèse l'arrêta.

— Non, pas cela ! fit-elle d'un air mécontent ; ça pourrait nous porter malheur.

— Et vous me traitez de poupon ? sourit Remo ; c'est du toupet !

Thérèse, un peu honteuse, s'expliqua. Elle soutint qu'elle ne croyait guère à toutes ces bêtises, mais qu'une fâcheuse réponse du sort pourrait le décourager, lui, et compromettre ainsi l'entreprise.

— Et puis, ajouta-t-elle, nous sommes absurdes de parler de ces choses ; c'est perdre du temps. Est-ce que vous n'avez pas une demande importante à faire à sir Hoxon ?

— Si, tout à l'heure ; je le verrai au souper ; restez-vous ?

— Je ne crois pas ; je vais demander à ma mère. Alors, à demain, Remo. Où nous rencontrerons-nous ?

— Voulez-vous visiter notre installation, rue du Quatre-Septembre ? Oui ; eh bien, venez avec M^{me} Valmeur ; vous nous trouverez, M. votre père et moi, vers quatre heures.

— C'est entendu ; à demain, quatre heures, au Pari-Libre.

Thérèse se leva et prit le bras du jeune homme pour rentrer aux salons. Mais ils s'attardèrent encore quelques minutes dans le demi-jour exquis de la serre, flânant seuls le long des allées minuscules au sable très fin, et se baissant parfois pour respirer les rouges boutons d'un cactus ou les corolles sans parfum d'un camélia, leurs cheveux délicieusement frôlés par l'éventail épineux d'un palmier ou les pendantes tiges des lianes du Brésil.

Au fond, à travers le décor bleuâtre des frondaisons exotiques, l'encadrement des salons s'ouvrait lumineux ; tout à l'entrée, dans la serre même, le buffet étageait ses pyramides de bonbons et de fruits glacés sur la blancheur éblouissante des nappes. Les deux jeunes gens sourirent en apercevant la mince silhouette de M. de Valmeur, une sandwich dans la main gauche, une coupe de champagne dans la droite ; le petit homme continuait de se gaver solennellement, et ses regards errant

des ors du plafond aux robes moirées et aux habits rouges semblaient exprimer toujours : Quel chic ! quel chic !

— Pauvre papa, murmura Thérèse, quel bonheur quand nous pourrions le recevoir ainsi !

XI

L'auteur de *Horatius Cocles* se croyait à tort poète dramatique ; il n'était que cabotin. Il y avait en lui une merveilleuse aptitude à se plier à tous les rôles, et il jouait très sérieusement dans la vie. Jadis, magistrat bourgeois, ses collègues souriaient de ses apostrophes déclamatoires aux prévenus ; et nul alors mieux que lui ne s'emportait contre les préjugés surannés de la noblesse, en exaltant les « immortels principes ». Fondateur des Muses Béportaises, Eudore Papillon se prenait facilement pour Richelieu créant l'Académie française. Il n'était pas jusqu'à son grade d'adjudant dans la garde nationale qui ne l'eût fait songer un instant aux héros antiques ; c'est à cette époque que l'idée de sa tragédie avait germé sous son crâne, en parcourant *Titus-Live*. Maintenant, il lisait les *Trois Mousquetaires*, passait une heure chaque jour aux salles d'escrime et appelait un domestique

sur tout son cours, sauf aux environs d'Angers sur 33 kilomètres et aux environs d'Orléans sur 33 kilomètres. Le niveau des eaux à Orléans est exceptionnellement bas et le débit insignifiant.

» Une débacle brusque et dans de mauvaises conditions pourrait produire des embâcles dangereuses. Il paraît impossible de recourir à des travaux préventifs. On ne peut que se préparer pour porter immédiatement remède sur les points où des embâcles viendraient à se former.

» On ne craint pas de danger sérieux à la débacle pour les ouvrages des ports; seule la défense des ponts nécessitera quelques précautions qui ont été prises.

PAROISSE DE LA VISITATION

Dimanche 25 janvier

La messe ordinaire de 8 heures 1/2 ne commencera qu'à 9 heures. — Après cette messe, M. le vicaire-général Grimault, protecteur diocésain de tous les cercles catholiques et œuvres ouvrières, bénira le patronage *Saint-François de Sales*, dont la première pierre a été posée par Monseigneur, le 6 juin dernier.

A 4 heures du soir, pour l'inauguration de la nouvelle salle, M. l'abbé Secrétain, l'éloquent conférencier de l'Université d'Angers, fera une conférence sur la question économique et religieuse au XIX^e siècle.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mardi prochain, 27 janvier, à 7 h. 1/2 du soir, à la salle ordinaire de ses réunions.

L'ordre du jour comprend :

1^o Collège de jeunes filles. — Budgets pour 1891.

2^o Collège de jeunes filles. — Travaux supplémentaires. — Approbation.

3^o Armée territoriale. — Soutiens de famille. — Avis.

4^o Demande de mise à la retraite Neveu, employé d'octroi. — Vote.

5^o Demande de main-levée Colonnier-Servat, ferme des droits de place de 1885-1889.

6^o Affaires diverses.

LA DISTRIBUTION DES SECOURS

Ainsi que nous l'avons dit, une première répartition a été faite, au ministère de l'intérieur, entre les divers départements, d'après le chiffre de leur population, au profit des centres ouvriers de plus de 5,000 âmes. Une seconde somme sera répartie entre les populations agricoles.

Les 3 millions qui resteront seront distribués d'après l'importance des besoins signalés.

Dans une circulaire télégraphique aux préfets, M. Constans a invité les bureaux de bienfaisance, pour éviter tout retard, à se servir provisoirement, à titre d'avance, des fonds qu'ils ont dans leurs caisses.

mon ami, du ton dont les marquis de théâtre disent : maraud!

Fat et entiché de sa noblesse galvanoplastique, le mot à son adresse au bas de la lettre du duc de Scaillé-Vendôme lui avait été affreusement cruel. Distrait pendant le bal par le tourbillon, la musique et l'absorption de ses sandwiches, le souvenir de l'injure lui était revenu ensuite, envahissant, implacable, et il n'avait pas pu dormir. Lui, le petit-fils de Jean de Valmeur, se voir traiter de rastaquouère inconnu; si encore il n'y avait eu que rastaquouère!

Et pas moyen de se consoler en retournant au duc une épithète analogue; les Scaillé-Vendôme appartenaient à la plus ancienne et incontestable race de gentilshommes, apparentés aux Bourbons.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 23 Janvier 1891

3 0/0	93 50
3 0/0 nouveau	93 85
3 0/0 amortissable	96 15
4 1/2	105 50

LA QUESTION DES CHANVRES

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

Une bonne nouvelle pour notre département

On se rappelle que nos quatre députés conservateurs avaient déposé un amendement pour qu'un droit suffisant pour protéger la culture du chanvre fût établi par le nouveau tarif général des douanes. Cet amendement a été discuté par la Commission des douanes, et presque intégralement adopté. Nos représentants demandaient pour le chanvre teillé un droit maximum de 12 fr. et minimum de 10 francs. La Commission a voté un maximum de 10 fr. 40 et un minimum de 8 fr. Pour le chanvre peigné, la Commission accepte un minimum de 12 fr. et un maximum de 15 francs 60.

Nous comptons bien que la Chambre tout entière votera le droit que vient d'accepter sa Commission. La culture du chanvre a pour une bonne partie de notre département une importance capitale; les bas prix de ces dernières années l'avaient fait péricliter; nous espérons qu'elle va revoir son ancienne prospérité, grâce à la mesure proposée par nos députés conservateurs.

Voici quel était le texte de l'amendement :

AMENDEMENT

Au projet de loi sur le tarif général des douanes

Présenté par MM. Jules Delahaye, Gaston Galpin, de Soland, comte de Maillé, Fairé, vicomte de la Bourdonnaye, Berger (Maine-et-Loire), comte de Tervet, d'Aillières, Vilfeu, La Rochefoucauld duc de Doudeauville, Bigot, le colonel baron de Plazanet, vicomte de Villebois-Mareuil, de Cazenove de Pradine, vicomte Blin de Bourdon, Paul Le Roux (Vendée), députés.

Article 112 du tarif.

Chanvres en fibres, soit teillés, soit broyés ou en étoupes, tarif général,	12 fr. »
Tarif minimum,	10 »
Chanvres peignés, tarif général,	15 »
Tarif minimum,	13 »

LES PERMIS DE CHASSE EN MAINE-ET-LOIRE

Dans l'arrondissement d'Angers, il a été délivré, en 1890, 1,735 permis de chasse. Le montant des amendes s'est élevé, dans cet arrondissement, à 4,592 fr.

Dans l'arrondissement de Baugé, le nombre des permis de chasse délivrés, dans cette même année, a été de 1,179. Le chiffre des amendes s'élève à la somme de 5,567 fr.

Dans l'arrondissement de Cholet, 837 permis de chasse ont été délivrés. Le montant des amendes s'est élevé à la somme de 2,593 francs.

Dans l'arrondissement de Saumur, on a délivré 1,565 permis de chasse.

Dans l'arrondissement de Segré, on en a délivré 567. Le montant des amendes a atteint le chiffre de 4,293 fr.

Au total, dans tout le département, 5,883 permis de chasse ont été délivrés et le montant des amendes s'est élevé à 12,969 fr.

CHOLET. — Deux jeunes gens, boulangers sans travail, ont été trouvés morts à deux kilomètres de Cholet, sur une route où ils avaient été saisis par le froid.

ANGERS. — Bureau de bienfaisance. — Une lettre de M. le préfet de Maine-et-Loire annonce que le ministre de l'intérieur accorde à la ville d'Angers 7,300 fr. pour sa part dans la somme de 2 millions votée par les Chambres.

Le Bureau de bienfaisance s'est empressé d'allouer de nouveaux secours extraordinaires qui seront distribués par les Dames de charité aux pauvres de la ville.

Le Bureau a, en outre, suivant les intentions du ministre, accordé 600 fr. aux quatre crèches, soit 150 fr. pour chacune.

UN ASSASSINAT

Nous lisons dans le *Ralliement* :

« Une lettre nous apprend, au moment de mettre sous presse, qu'un assassinat a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi, dans la commune de Tiercé.

» Un individu a été trouvé hier matin, ven-

dredi, mort sur le talus d'un fossé, le crâne ensanglanté et paraissant avoir été broyé d'un coup de talon de botte.

» M. Renault-Morlière, juge d'instruction, M. Trebous, substitut du procureur de la République, et M. Legludic, médecin légiste, sont partis dans l'après-midi pour Tiercé. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 25 janvier 1891, à 4 h. 1/2

Grand CONCERT extraordinaire

Avec le concours de

M. BOURGAULT-DUCOUDRAY, compositeur, professeur au Conservatoire national de musique. — M^{me} SALAMBIER-QUEULAIN, cantatrice. — M. J. HOLLMAN, violoncelliste.

PROGRAMME

1. Ouverture de *Le Roi l'a dit* (L. Delibes).
2. *Rhapsodie Cambodgienne* (Bourgault-Ducoudray). — Dirigée par l'auteur.
3. Air de *Segurd* (E. Reyer). — Chanté par M^{me} Salamnier-Queulain.
4. Troisième concerto en *mi* mineur pour violoncelle et orchestre (Hollman). — Exécuté par l'auteur.
5. Air de *Marguerite, des Huguenots* (Meyerbeer). — Chanté par M^{me} Salamnier-Queulain.
6. *Chant Laotien*, dédié à J. Bordier (Bourgault-Ducoudray). — Dirigé par l'auteur.
7. Morceaux de violoncelle : a *Chanson suisse* (De Grandval); b *Sérénade* (Hollman). — Exécutés par M. J. Hollman.
8. *Cortège de Bacchus* (L. Delibes).
L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

PASSAGE DE CYGNES SAUVAGES

On écrit de l'Ile-Bouchard au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Depuis une dizaine de jours, des bandes de cygnes circulent sur la commune de Parçay-sur-Vienne.

» Deux fois déjà on en avait tiré, inutilement, en face du château de Prézéaux, sur la Vienne, lorsque avant-hier, un chasseur, le nommé David, fut assez heureux pour en abattre un, au milieu d'une bande de six, à cent cinquante mètres de distance.

» Ce magnifique oiseau, du plus beau blanc, mesurait 2 mètres 35 d'envergure.

» Le lendemain matin, deux autres cygnes furent tués par les comtes de Vautibault et le baron de Hanteuil. Un troisième, blessé grièvement, put s'échapper.

» Les deux cygnes tués étaient tombés au milieu de la rivière, à un endroit où la Vienne est absolument prise par les glaces; un courageux pêcheur, le sieur Plisson, se risqua sur la glace encore fragile et fut assez heureux pour rapporter les deux oiseaux.

» Outre les cygnes, l'hiver rigoureux que nous venons de subir nous amène du Nord une foule d'oiseaux sauvages de toute espèce : oies sauvages, canards de variétés rares, palmipèdes de tout genre abondent.

POITIERS. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. le comte d'Audichamp, décédé avant-hier soir.

M. le comte d'Audichamp était sorti après son déjeuner à cheval, seul suivant son habitude journalière, quand arrivé en face de la gare, sur le boulevard, il a été pris d'une attaque et s'est laissé choir plutôt qu'il n'est tombé. Les rênes étant restées dans sa main, le cheval, sentant de la résistance, s'est arrêté.

M. le curé de Montamisé, qui passait en ce moment, ainsi que quelques personnes, s'empressèrent autour du malade et, le reconnaissant, le firent conduire dans une voiture à son hôtel de la rue des Hautes-Treilles.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, M. le comte d'Audichamp, qui n'avait pas perdu sa connaissance, mais qui pouvait difficilement s'exprimer, rendit le dernier soupir à 11 heures du soir après avoir reçu les secours de la religion. Il était âgé de 71 ans et demi.

NANTES. — Le dégel est enfin arrivé. Depuis deux longs mois le port de Nantes était bloqué entre le quai et l'île Mabon par une banquise qui atteignait sept mètres d'épaisseur à certains endroits.

Depuis longtemps les ponts et chaussées travaillaient à y ouvrir un chenal. La provision de dynamite avait été vite épuisée et l'on avait recouru à la mélinite. Des gerbes d'eau et de

glace pulvérisée atteignaient la hauteur d'un troisième étage.

Plusieurs accidents ont eu lieu. Le vapour des ponts et chaussées a coulé à pic, défoncé par un glaçon, et celui d'Indret s'est échoué sur les glaces en face de Basse-Indre.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 24 janvier, 4 h. 8.

Le projet de loi prorogant le privilège de la Banque de France sera déposé aujourd'hui.

Le privilège de la Banque est prorogé jusqu'au 31 décembre 1920.

La Banque paiera gratuitement les coupons de rente et valeurs d'Etat présentés à ses caisses et recevra désormais les dépôts de titres dans toutes ses succursales.

De nouvelles succursales ou bureaux auxiliaires seront créés selon les besoins.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

LUNDI 26 Janvier 1891

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de A. THOMAS.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 19 janvier

Froment, l'hectolitre, 20 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 12 fr. — Avoine, hiver, 9 fr. — Pommes de terre, » 95. — Foin, 1,050 kilogrammes, 60 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Poulets, la couple, 4 50. — Œufs, la douz., 1 20. — Pain, première qualité, 2 fr.

Petits vins blancs des environs (230 lit.), 145 à 120 fr. — Petits vins rouges, 70 fr.

Un ancien proverbe enseigne que « Deux sûretés valent mieux qu'une. » Pour permettre aux nombreux malades qui soignent leurs rhumes, bronchites ou catarrhes avec les capsules Guyot de reconnaître le véritable produit, nous avons imprimé sur chaque capsule blanche la signature E. Guyot. Cette signature se retrouve sur l'étiquette, mais en trois couleurs. Les capsules Guyot ainsi préparées n'ont plus aucun goût. Elles ont l'apparence d'un bonbon. Fabric. et gros, 19, rue Jacob, Paris.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pithyriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup ^{rs} , la boîte, p ^r 6 personnes.	0 85
— — — 3 personnes.	0 50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0 85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0 50
Asperges de 1 ^{re} qualité à boîte.	1 30
— très grasses d'Argenteuil.	2 50
Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts, Tomates.	

Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Dissolution de Société

Suivant acte reçu par M. VICTOR BALLON, notaire à Vihiers, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, portant cette mention: Enregistré à Vihiers, le 40 janvier 1891, folio 96, case 40. Reçu 9 fr. 38. Signé: LALLEMAND.

A été dissoute d'un commun accord entre les intéressés, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, la Société en nom collectif pour le commerce de Bonneterie et Mercerie en gros, établie à Vihiers, rue de Contades, pour deux ans, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, entre MM. RAOUL-LUDOVIC-JEAN CLÉMOT et LÉON GILBERT, négociants à Vihiers, sous la raison sociale: Raoul Clémot et L. Gilbert, aux termes d'un acte reçu par le même notaire le trente et un décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, M. Gilbert conserve la propriété exclusive du fonds de commerce de la Société, et demeure chargé de la liquidation des autres valeurs sociales, le tout aux conditions énumérées audit article.

Des expéditions de cet acte de dissolution de Société ont été déposés le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-onze aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de Paix de Vihiers.

Signé: BALLON.

Études de M. ANDRÉ POPIN, avoué licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAU-REPAIRE, Et de M. MOUSSET, notaire à Saint-Varent (Deux-Sèvres).

VENTE

Par suite de liquidation judiciaire Aux enchères publiques, EN 4 LOTS Au plus offrant et dernier enchérisseur DE 4 PARCELLES DE TERRE

Situées commune de Luché-Thouarsais, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 22 février 1891, à midi, en la Mairie de Luché, par le ministère de M. MOUSSET, notaire à Saint-Varent (Deux-Sèvres).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, en la chambre du conseil dudit Tribunal,

A la requête de: 1° M. Auguste Taluchet chapelier, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

2° M. Doussain, syndic de faillite, demeurant à Saumur, au nom et comme liquidateur judiciaire de M. Taluchet, sus-nommé, nommé à cette fonction par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, lequel a déclaré ledit sieur Taluchet en état de liquidation judiciaire.

Ayant pour avoué constitué M. POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière; Il sera procédé, le dimanche vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, en la Mairie de Luché-Thouarsais, par le ministère de M. MOUSSET, notaire à

Saint-Varent (Deux-Sèvres), à la vente aux enchères publiques, en quatre lots, des biens ci-après désignés, savoir:

DÉSIGNATION

Commune de Luché-Thouarsais (Deux-Sèvres)

Premier lot.

Une parcelle de terre, située au Champ-Baudin, portée au plan cadastral de la commune de Luché-Thouarsais sous le numéro 207 de la section C, pour une contenance de vingt ares quatre-vingts centiares, joignant au nord et au levant M. Mosnay, au midi Battreau et au couchant un chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci.. 300

Deuxième lot.

Une autre parcelle de terre, située au même lieu, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 210 de la section C, pour une contenance de douze ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Battreau, au levant et au midi M. Mosnay et au couchant un chemin.

Mise à prix, deux cents francs, ci.. 200

Troisième lot.

Une pièce de terre labourable, appelée la Sablonne, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 158 de la section C, pour une contenance de deux hectares soixante-quatre ares quarante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant l'article ci-après, au midi M. Mosnay et un chemin d'exploitation, et au nord encore l'article ci-après.

Mise à prix, cinq mille cinq cents francs, ci.. 5,500

Quatrième lot.

Et une autre pièce de terre labourable, appelée les Petites-Arripes, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 154 de la section C, pour une contenance de deux hectares quatorze ares, joignant au nord la route, au levant un chemin, au couchant M. Fradin et au midi l'article précédent.

Mise à prix, trois mille cinq cents francs, ci.. 3,500

Total des mises à prix: neuf mille cinq cents francs, ci.. 9,500

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M. POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° A M. MOUSSET, notaire à Saint-Varent (Deux-Sèvres), rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3° A M. DOUSSAIN, syndic à Saumur, rue des Basses-Perrières.

Dressé par l'avoué poursuivant sousigné.

Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891 MAISON

Propre au Commerce Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine UNE MAISON

AVEC JARDIN Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A CÉDER

Pour cause de changement de position JOLIE PAPETERIE

Située en plein centre d'Angers

Et dans la rue la plus commerçante.

S'adresser à M. D'HONDT, rue Chevreul, 4, Angers. (28)

Études de M. BRION, avoué à Bauge, et de M. CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

En l'étude de M. CAILLEAU, notaire à Longué, le Dimanche 8 février 1891, à 1 heure après-midi, D'UNE

TRÈS BELLE MAISON

Propre au commerce, Sise à Longué, près la place de l'Eglise.

VASTE MAGASIN à double devanture.

Entrée de voitures, Cour et Jardin sur le Lathan.

Sert au commerce d'épicerie, mercerie, rouennerie et cirier.

S'adresser à M. CAILLEAU, notaire à Longué, et à M. BRION et TRUET, avoués à Bauge. (73)

Etude de M. LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 25 JANVIER 1891, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à Neuillé, en une maison dépendant de la succession bénéficiaire de M. Alexandre-Urbain MASSE, décédé, propriétaire à Vieil-Bauge, le 23 avril 1890, dans ladite maison appelée maison Daudet.

Il sera, par le ministère de M. LEDROIT, notaire à Neuillé, procédé à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire dudit M. MASSE.

On vendra notamment:

Plusieurs lits, tables, chaises, fauteuils, pendules, glaces, commodes, buffets, armoires, objets d'art;

85 draps, nappes, serviettes, torchons;

Vins blanc et rouge, bouteilles et fûts;

32 couverts en argent, 6 cuillères à ragoût en argent, 9 cuillères à café, 2 salières, un sucrier, un dé, le tout aussi en argent, 4 boucles d'oreilles en or, une petite chaîne et une épingle en or, une montre en argent;

Instruments de jardinage, charrette, orangers, etc., etc., et un grand nombre d'autres objets.

L'argenterie sera exposée les dimanche, lundi et mardi 18, 19 et 20 janvier 1891.

On paiera comptant, plus 10 0/0. Pour insertion légale: (30) MARCOMBRE.

A VENDRE

Plants de Grolot rouge

à 25 fr. le mille.

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

TAILLE DES ARBRES

& entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Morticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR

SUCCESSION DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

CIDRE doux, 25 f., 230 lit., MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (940)

Étude de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A l'amiable

I. — VILLE DE SAUMUR UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

De Construction récente

Située rue Beaurepaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie.

II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant: maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M. BEAUMONT, notaire.

ON DEMANDE un agent visitant la clientèle du gros, pour spécialités de rhums et tafias d'importation directe, très bon marché, et série de produits fabriqués dans une abbaye. — Références exigées. Ecrire PAQUIER, 19, place Saint-Nicolas, Nantes. (74)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Magasin avec Appartement

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

Rue Saint-Nicolas, 33, maison Bourguignon. (64)

A VENDRE

1° FOIN, première qualité; 2° 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

ON demande à soigner

CHEVAUX

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils

Table with 2 columns: EAUX-DE-VIE and Liqueurs de marque. Lists various spirits and their prices per liter.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 09, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.